

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2751

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lissieu**

objet : **Reconstruction de la station d'épuration de Lissieu Bourg - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018
Délibération n° 2018-2751

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
commune (s) :	Lissieu
objet :	Reconstruction de la station d'épuration de Lissieu Bourg - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

En 2011, la Commune de Lissieu a intégré la Communauté urbaine de Lyon, qui a repris la compétence assainissement.

La station de Lissieu Bourg est située chemin du Roty sur la Commune de Marcilly d'Azergues.

D'une capacité de 1 433 équivalents-habitants, elle traite les effluents de la Commune de Lissieu (à l'exclusion du secteur du Bois Dieu) et les effluents de la zone industrielle du Braille et des Favières.

Cet ouvrage est vétuste et inadapté à une rénovation partielle.

Par ailleurs, la station d'épuration va atteindre sa limite de capacité à l'horizon 2024. Cette limite représente un frein au développement urbain et économique de la Commune.

Ce projet vise donc la reconstruction complète de la station d'épuration, afin de maintenir la conformité du système d'assainissement en application de la directive n° 91/271/CEE sur les eaux résiduaires urbaines.

II - Description du projet

Les travaux comprendront la construction des installations de prétraitements (dégrillage, dégraissage, dessablage), des installations de traitement biologie et de clarification des effluents, des installations de la filière boues et la création d'un bassin de stockage des effluents en temps de pluie. Les travaux comprendront également la déconstruction de la station actuelle. Divers travaux sur le réseau de collecte en amont de la station d'épuration pourront également être réalisés, ainsi que la réfection de la chaussée d'accès à la station à l'issue des travaux.

Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'œuvre externe.

III - Coût du projet

Le projet est estimé à 4 M€ HT.

Cette opération sera susceptible d'être subventionnée dans le cadre du futur programme de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse dont les modalités ne sont pas connues à ce jour ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux relatifs à la reconstruction de la station d'épuration de Lissieu Bourg.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme P19 - Assainissement pour un montant de 4 M€HT en dépenses, à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O5497 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 99 000 €HT en 2018,
- 327 000 €HT en 2019,
- 677 000 €HT en 2020,
- 1 392 000 €HT en 2021,
- 1 064 000 €HT en 2022,
- 324 000 €HT en 2023,
- 117 000 €HT en 2024.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux menés dans le cadre de ce projet,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents et corrections nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.